

RAPPORT ANNUEL

2025



CONTRE FEU
L'ALLIANCE CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC

03

NOTRE MISSION

04

ÉDITO

06

2025 EN UN CLIN D'ŒIL

18

NOS CAMPAGNES ET DÉCRYPTAGES

30

NOS COMBATS EN 2025

40

NOS ÉTUDES

44

NOTRE RAYONNEMENT

52

NOTRE GOUVERNANCE

60

RAPPORT FINANCIER

NOTRE MISSION

En tant que porte-parole de 24 membres associatifs œuvrant sur tout le territoire national, Contre-Feu mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin de peser sur le débat public pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts d'une industrie mortifère redoublant d'efforts pour vendre ses produits addictifs.

Dans une société où les sources d'information sont démultipliées et où le savoir peut être manipulé, Contre-Feu se fait le devoir depuis plus de trente ans d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et d'être ainsi la voix de référence pour protéger toutes les générations présentes et futures.

Par son action fédératrice, Contre-Feu mobilise ainsi collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac.

ÉDITO

Cette année marque une étape importante dans notre histoire collective. Face à une industrie du tabac qui ne cesse de se réinventer pour préserver ses profits, nous avons choisi de clarifier notre position et d'affirmer plus fortement encore notre rôle : celui d'un contre-lobby déterminé face à une industrie qui se réorganise. C'est dans cet esprit que l'ACT est devenu **Contre-Feu, l'alliance contre l'industrie du tabac**.

Ce nouveau nom exprime ce que nous sommes depuis plus de trente ans : un collectif d'organisations engagées pour freiner l'influence d'une industrie dont les intérêts sont fondamentalement incompatibles avec la santé publique, la protection de l'environnement et le respect des droits humains. Face à un lobby puissant, structuré et offensif, nous avons fait le choix d'assumer pleinement notre rôle de contre-lobby, capable d'agir avec la même détermination et la même force.

L'industrie du tabac change de discours, mais elle ne change pas de cap. Derrière la promesse d'un prétendu « avenir sans fumée », elle multiplie les nouveaux produits – cigarettes électroniques, tabac chauffé, sachets de nicotine – présentés comme des solutions de santé publique et contourne les lois en matière d'interdiction de publicité. D'après notre enquête menée en février 2025, les géants du tabac ont mobilisé, en toute impunité, près de 230 influenceurs parfois non-fumeurs pour faire la promotion de leurs



Pr. Loïc Jossier
Président



Marion Catellin
Directrice

produits sur les réseaux sociaux. Loin de représenter exclusivement une aide au sevrage tabagique, ces produits contribuent à maintenir et à renouveler, le marché de l'addiction à la nicotine, en ciblant toujours plus tôt les jeunes générations. Le vapotage quotidien a ainsi triplé en 5 ans chez les jeunes de 17 ans, selon les chiffres de l'OFDT. Nous devons donc maintenir une pression constante sur nos décideurs pour ne pas relâcher les efforts en matière de lutte contre l'addiction à la nicotine.

Ces dernières années ont montré qu'une mobilisation forte de la société civile, associée à des politiques publiques ambitieuses, peut produire des résultats concrets. En France, la prévalence du tabagisme recule, notamment chez les jeunes. En 2024, seuls 3,1 % des adolescents de 16 ans déclaraient fumer quotidiennement, preuve que des mesures telles que le paquet neutre, l'augmentation des prix ou la généralisation des espaces sans tabac contribuent à faire évoluer durablement les comportements.

L'année 2025 a été marquée par des victoires décisives pour notre collectif telles que l'interdiction des cigarettes électroniques jetables et la publication du décret interdisant les sachets de nicotine ainsi que toutes les innovations futures à usage oral à base de cette substance. Par ailleurs, nous avons dénoncé la présence du lobby du tabac au niveau européen à travers un rapport présenté au Parlement

européen à Bruxelles, rappelant que la lutte contre cette industrie mortifère se joue également à l'international.

Les enjeux restent immenses. Chaque année, l'industrie du tabac est responsable de plus de 7 millions de décès dans le monde. Elle contribue à la dégradation de l'environnement, notamment à travers les milliards de mégots disséminés dans la nature, et participe à des violations graves des droits humains, comme l'exploitation d'enfants dans les cultures de tabac. Face à cette réalité, notre mobilisation reste indispensable.

Dans les prochains mois, notre objectif reste clair : soutenir l'adoption d'une loi pour une génération sans tabac, afin de mettre un terme, une fois pour toutes, au marché mortifère et cynique du tabac et freiner l'expansion du marché de l'addiction de la nicotine auprès des jeunes.

En 2026, Contre-Feu entend jouer pleinement son rôle pour repousser l'ingérence des industriels du tabac dans les politiques de santé publique, porter la voix de nos membres et contribuer à construire un avenir libéré de l'addiction à la nicotine.



2025

EN UN CLIN

D'ŒIL

CANNES

CONTRE
FEU

FESTIVAL
OU TU
CANNES

LA PRÉSENCE MOYENNE
DU TABAC DANS UN FILM
ÉQUIVAUT À 6 SPOTS
PUBLICITAIRES.

NE LAISSONS PAS L'INDUSTRIE
DU TABAC ENFUMER NOS ÉCRANS.

AC

INTERNATIONAL

FESTIVAL
OU TU
CANNES

EN MOINS DE 10 ANS,
LA PRÉSENCE DU TABAC
A FÊTE MULTIPLIÉE PAR 4
DANS LES SÉRIES
CIBLANT LES JEUNES*

NE LAISSONS PAS L'INDUSTRIE
DU TABAC ENFUMER NOS ÉCRANS.

AC

QUELQUES TEMPS FORTS

2025

FÉVRIER

Interdiction des Puffs : une victoire cruciale pour la santé publique et l'environnement

Portée par Contre-Feu depuis plus de deux ans, et grâce à un travail rigoureux de recherche, de communication et de plaidoyer, l'interdiction des Puffs représente une avancée majeure pour la santé publique et la protection de l'environnement.

MARS

Décryptage : comment l'industrie du tabac utilise les réseaux sociaux pour séduire les ados

Si la consommation de tabac chez les jeunes diminue, l'industrie du tabac mise toujours sur cette cible pour pérenniser ses profits, en s'assurant une clientèle fidèle et de long-terme à travers le développement de nouveaux produits contenant la même drogue : la nicotine. Jeux-concours, partenariats influenceurs, événements exclusifs, etc. Contre-Feu a analysé sur ces 5 dernières années les stratégies employées par les cigarettiers sur Instagram pour promouvoir leur marché de l'addiction à la nicotine. Bien qu'ils soient totalement illégaux, ces contenus – amplifiés par plus de 229 influenceurs – ont permis de toucher plus de 24 millions de personnes.

Le Monde





MAI

Campagne tabac et pop culture

Dans le contexte du Festival de Cannes, Contre-Feu lance une campagne pour plaider en faveur de mesures concrètes visant à réduire la surreprésentation de la cigarette à l'écran. Aux côtés du créateur de contenus Doigby, Contre-Feu organise le « Festival où tu Canes » – le premier festival qui récompense la présence de l'industrie du tabac dans les films. À travers cette initiative, comprenant des affichages à Cannes ainsi qu'un happening à Paris, Contre-Feu démontre que si la cigarette continue d'obtenir des rôles au cinéma, c'est avant tout en raison des stratégies d'influence de l'industrie du tabac.

Présentation de la proposition de loi Génération sans tabac

Alors que le Royaume-Uni s'apprête à voter définitivement un projet de loi interdisant à l'industrie du tabac de vendre ses produits aux jeunes nés après 2009, l'association a organisé un colloque à l'Assemblée nationale pour mettre ce sujet à l'agenda politique. Dans le cadre de cet événement coorganisé avec le député M. Nicolas Thierry, Contre-Feu a présenté une proposition de loi ambitieuse pour atteindre une génération sans tabac d'ici 2032.





JUIN

La 9^e édition des Rencontres de Contre-Feu

Événement phare de notre vie associative, les Rencontres de Contre-Feu réunissent chaque année notre collectif et ses partenaires. Ce rendez-vous, ponctué de conférences et d'ateliers, mobilise nos membres autour d'un objectif commun : faire avancer la lutte contre l'industrie du tabac. Chaque édition est l'occasion d'échanger sur l'actualité de nos combats et de développer un argumentaire actualisé pour nos plaidoyers.

Alerte média contre la désinformation de l'industrie du tabac sur le marché parallèle

Comme chaque année, Contre-Feu dément le rapport publié par Philip Morris International (PMI), commandé au cabinet de conseil KPMG, qui affirme qu'une grande partie — 49 % en 2025 — des cigarettes consommées en France proviendrait du marché parallèle. Ce chiffre, qui ne repose sur aucune méthodologie scientifique, ne vise qu'un seul objectif : freiner les politiques de santé publique en laissant entendre que la hausse de la fiscalité des produits du tabac entraînerait une explosion du marché noir.

ÉconomieMatin



JUILLET

Tribune dans *Le Monde* dénonçant l'instrumentalisation de certains États de l'UE par les cigarettiers

Alors que les cigarettiers cherchent à contrer l'interdiction des sachets de nicotine, Contre-Feu, aux côtés de neuf ONG européennes d'intérêt général, dénonce l'instrumentalisation de certains États de l'UE par les cigarettiers. Dans une tribune publiée dans *Le Monde*, les différentes associations appellent les États membres à faire passer la santé publique avant les intérêts financiers.

Le Monde

Tabac : « Des États membres de l'UE utilisent leur influence politique pour défendre les intérêts de l'industrie »

L'Alliance contre le tabac, rejointe par neuf associations européennes de lutte contre le tabagisme et le lobbying, dénonce, dans une tribune au « Monde », l'action de certains pays de l'Union européenne prêts à faire passer leurs intérêts financiers avant l'intérêt public en entravant la lutte contre cette industrie mortifère.

Publié le 02 juillet 2025 à 07h00 | Lecture 4 min - [Read in English](#)

SEPTEMBRE

Interdiction des sachets de nicotine en France : une victoire qui met un coup d'arrêt à l'industrie du tabac

Réclamée par l'association depuis près de deux ans, Contre-Feu se félicite de la publication du décret gouvernemental visant à interdire tous les produits à usage oral contenant de la nicotine (hors outils de sevrage) ; bannissant ainsi les sachets de nicotine. Il s'agit d'une mesure cruciale pour protéger les jeunes et contrer les stratégies pernicieuses d'une industrie qui prospère sur le marché de l'addiction, au détriment de la santé publique.

BFMTV.



OCTOBRE

Financement de l'industrie du tabac par les banques françaises

Un an et demi après avoir alerté sur le financement des cigarettiers par les établissements financiers français, Contre-Feu révèle, dans un rapport commandé à l'organisme d'investigation Profundo, que ces institutions continuent d'alimenter et de soutenir ce commerce mortifère : en octobre 2025, près de 2,8 milliards de dollars étaient investis dans les géants du tabac, soit une augmentation de 280 % depuis novembre 2023.



NOVEMBRE

Nicolas Thierry dépose la proposition de loi « Génération sans tabac »

Au cours d'une conférence presse, le député Nicolas Thierry et Contre-Feu, avec le soutien de la Ligue contre le cancer, ont présenté une proposition de loi historique. Le principe de la mesure est simple : interdire aux cigarettiers de vendre du tabac à toutes les personnes nées après 2014. Soutenue aujourd'hui par les trois quarts des Français, cette proposition, cosignée par des députés allant du groupe LFI au groupe Horizons, est non seulement nécessaire pour la santé de nos concitoyens, mais aussi pour celle de notre économie, de notre système de santé et de notre environnement.

DÉCEMBRE

Rapport sur le lobby dans l'UE

Un rapport publié par Contre-Feu et STOP, présenté lors d'un événement au Parlement européen, montre comment Philip Morris International (PMI) et d'autres grands fabricants de tabac utilisent l'Union européenne comme plateforme stratégique pour influencer les politiques en matière de tabac, non seulement en Europe, mais aussi dans le monde entier.





NOTRE ÉCOSYSTÈME DIGITAL

« Face à une industrie qui investit des millions pour influencer les lois à son avantage, notre réponse doit être à la hauteur : collective, massive et déterminée. Nous devons être des millions à nous mobiliser. C'est toute la vision portée aujourd'hui sur les réseaux sociaux de Contre-Feu : rassembler, sensibiliser et engager le plus grand nombre, en particulier les jeunes, afin de construire un véritable contrepoids face à une industrie aux pratiques inacceptables. »



Collins Jombi-Titti
Chargé de communication digitale



SITE INTERNET

22 200

visiteurs sur l'année

49 600

pages vues

X

2 065

abonnés

YOUTUBE

680

abonnés

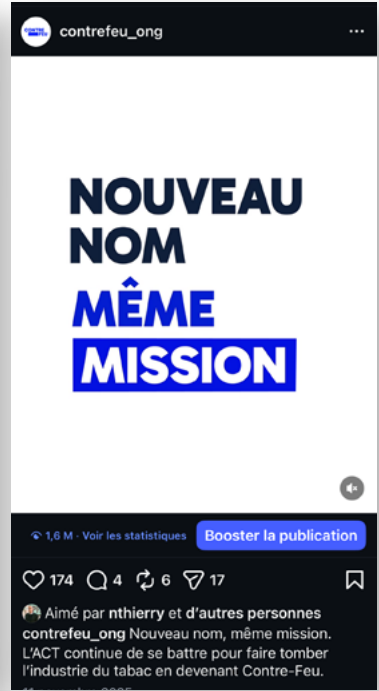
LINKEDIN

3 100

abonnés

41,3 M

de personnes touchées par nos contenus en 2025



INSTAGRAM

2 900

abonnés

8,5 M

de personnes touchées par nos contenus en 2025

FACEBOOK

2 306

abonnés

13,5 M

de personnes touchées par nos contenus en 2025

NEWSLETTER

22

en France et à l'international

ZOOM SUR NOS CAMPAGNES ET DÉCRYPTAGES

À travers des décryptages approfondis et des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale, Contre-Feu s'engage à exposer au grand public l'ensemble des méfaits de l'industrie du tabac ainsi que les stratégies insidieuses déployées par les cigarettiers pour attirer de nouveaux consommateurs et entraver les politiques de santé publique.

Notre équipe conçoit et met en œuvre des dispositifs de communication à 360° (relations presse, influence, achats d'espace, etc.) afin de transformer progressivement la perception de l'industrie du tabac et de ses produits et de mobiliser l'opinion publique autour de cette cause.



« La lutte contre le tabac souffre d'une image hygiéniste et liberticide, imposée par le lobby du tabac lui-même. Pour continuer de mobiliser autour de notre cause, il était nécessaire de la réinventer. En se renommant « Contre-Feu, l'alliance contre l'industrie du tabac », notre collectif scande et clarifie sa mission : depuis plus de 30 ans, nous menons un combat acharné contre l'industrie la plus mortifère au monde en révélant l'impact colossal de ses activités et de son lobby sur notre société et sur l'environnement. »



Astrid Billard

Responsable
communication



FESTIVAL
CANNES

LA PRÉSENCE MOYENNE
DU TABAC DANS UN FILM
ÉQUIVAUT À 6 SPOTS
PUBLICITAIRES*.

NE LAISSONS PAS L'INDUSTRIE
DU TABAC ENFUMER NOS ÉCRANS.

AC
ALLIANCE
CONTRE
LE TABAC

« LE FESTIVAL OÙ TU CANES » LE PREMIER FESTIVAL QUI RÉCOMPENSE LA PRÉSENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC DANS LES FILMS

19 minutes de cigarettes à l'écran dans *Asteroid City*, 14 minutes de fumée dans *Anora*, 11 minutes de tabac dans *L'Amour ouf*, etc. le tabagisme est toujours omniprésent dans la pop culture, que ce soit dans les films, les séries ou les clips musicaux. Une surreprésentation qui a un impact bien réel chez les ados : près de la moitié des 15-25 ans affirment que voir du tabac à l'écran les incite à fumer et deux tiers d'entre eux estiment que les films et séries valorisent la cigarette.

À l'occasion du Festival de Cannes, Contre-Feu lance une grande campagne de sensibilisation pour mettre en lumière ce sujet et plaider pour des mesures concrètes.

DISPOSITIF

Pour expliquer aux jeunes que si leurs idoles fument tant à l'écran c'est avant tout le fruit des manipulations d'un lobby, Contre-Feu a créé « le Festival où tu Canes », le premier festival qui récompense la présence de l'industrie du tabac dans les films.

Portée par le créateur de contenus Doigby – influenceur très apprécié de cette cible – et diffusée en live sur la chaîne Twitch de l'influenceur, cette campagne de sensibilisation s'est déclinée sur différents supports :

- Une campagne d'affichage dans les rues de Cannes et de Paris ;
- Des capsules vidéo relayées sur les réseaux sociaux Meta, TikTok et YouTube ;
- Des spots de sensibilisation sur la plateforme de streaming Prime vidéo.

RÉSULTATS

3h

de live sur la chaîne de Doigby.

+280 000

vues du live avec notre directrice.

±120

retombées presse.

9/10

affirment que cette campagne leur a fait prendre conscience des manipulations de l'industrie du tabac et de sa responsabilité dans l'addiction à la nicotine.

PLAIDOYER

Dans le cadre de sa campagne de communication sur la présence du tabac dans la pop-culture, Contre-Feu a poursuivi son action de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels et des professionnels du cinéma et de la télévision.

À cette occasion, l'association a présenté deux propositions clés : la création d'une charte visant à encadrer la représentation du tabac dans les œuvres audiovisuelles, élaborée en concertation avec les parties prenantes du secteur, et la mise en place d'un certificat garantissant l'absence de financement par l'industrie du tabac pour les œuvres incluant des scènes de tabagisme.

L'association a partagé à la Direction Générale de la Santé une proposition rédigée de charte ainsi qu'une cartographie des acteurs à contacter.



CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ « CONTRE-FEU »

Le combat contre les cigarettiers est loin d'être équilibré : chaque année, l'industrie du tabac génère plus de 51 milliards de chiffre d'affaires dans le monde. À Bruxelles, elle dépense plus de 14 millions d'euros en lobbying et emploie au moins 200 personnes pour défendre ses intérêts économiques au détriment de la santé publique. Pour faire tomber cette industrie mortifère, il faut s'allier.

Dans sa nouvelle campagne de sensibilisation, Contre-Feu invite les fumeurs, non-fumeurs, vapoteurs, médecins, étudiants, lycéens, retraités, etc. à rejoindre son combat à travers une signature « Ils le diront à leurs proches. Pas à vous ».

DISPOSITIF

Un spot de sensibilisation, signé par le renommé réalisateur Arnaud Desplechin, a été diffusé dans tous les cinémas de France.

Décliné en plusieurs formats courts, ce film a également été diffusé sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, Twitch), en amont des programmes en replay (M6 et TF1) et sur les plateformes de streaming (Netflix et Prime).

Pour revenir en détail sur notre combat, un live d'une durée d'1h30 a également été organisé entre Clément Viktorovitch et notre directrice, et diffusé en direct sur la chaîne YouTube de ce docteur en sciences politiques.

RÉSULTATS

4,8 M

de vues du spot au cinéma.

7 M

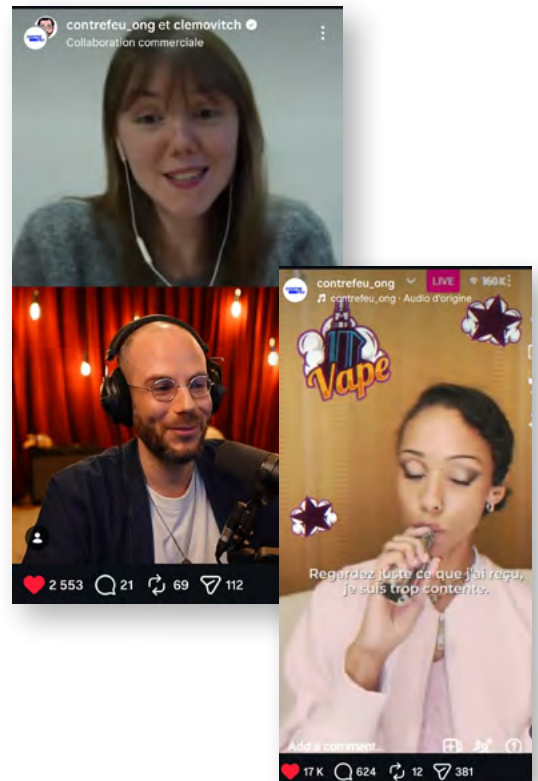
de diffusions complètes de nos spots sur les plateformes de streaming et les réseaux sociaux.

206 000

personnes touchées par le live de Clemovitch.

92%

des 15-25 ans ont aimé la campagne et 87 % d'entre eux disent que celle-ci les fait réfléchir au rôle de l'industrie du tabac dans l'addiction à la nicotine.





contrefeu_ong et urbania_fr



urbانيا_fr · Audio d'origine



LES JEUNES NE FUMENT PLUS ?



DÉCRYPTAGE LES STRATÉGIES D'INFLUENCE DES CIGARETTIERS SUR INSTAGRAM

Jeux-concours, partenariats influenceurs, événements exclusifs, etc. Contre-Feu a analysé sur ces 5 dernières années les stratégies employées par les cigarettiers sur Instagram pour promouvoir leur marché de l'addiction à la nicotine. Bien qu'ils soient complètement illégaux, ces contenus – amplifiés par plus de 229 influenceurs – ont permis de toucher plus de 24 millions de personnes.

DISPOSITIF

Afin de démontrer que, malgré la réglementation en vigueur, l'industrie du tabac utilise Instagram pour promouvoir ses nouveaux produits auprès d'une cible jeune, nous avons mené un travail de vulgarisation et de médiatisation de nos recherches auprès des médias, via un dossier et un communiqué de presse, ainsi qu'auprès du jeune grand public à travers une vidéo de brand content réalisée avec le média digital Urbania.

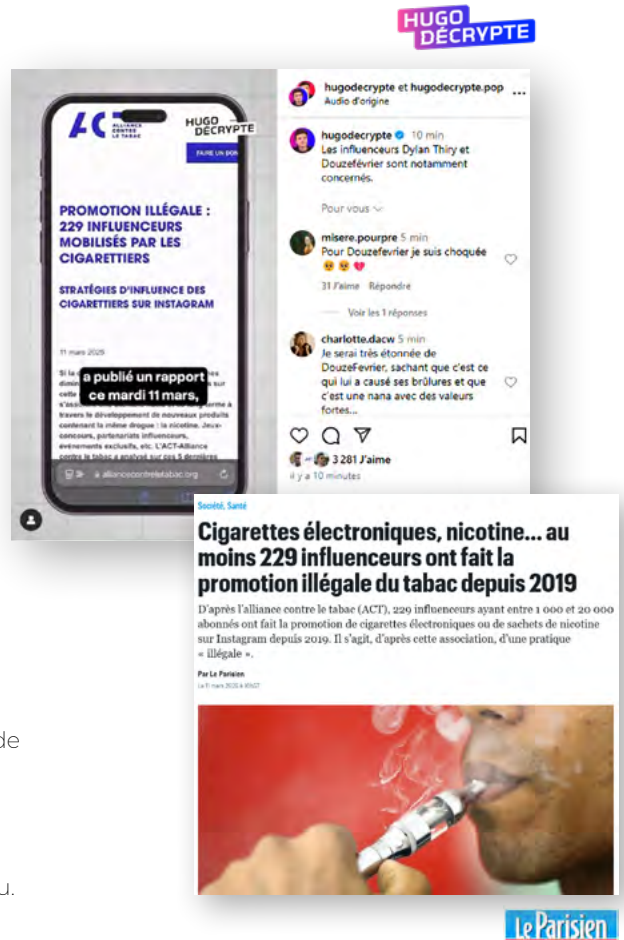
RÉSULTATS

50
retombées presse.

2,3 M
impressions pour
notre vidéo.

41%
de l'audience est âgée de
18-24 ans.

15 600
réactions sur ce contenu.



LA
GÉNÉRATION



32 K

SANS



899

TABAC



2



DÉCRYPTAGE SUR LA GÉNÉRATION SANS TABAC

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, Contre-Feu a présenté sa proposition de loi pour une génération sans tabac visant à enrayer le commerce mortifère de l'industrie du tabac à sa source. Alors que le Royaume-Uni s'apprête à voter définitivement un projet de loi interdisant à l'industrie du tabac de vendre ses produits aux jeunes nés après 2009, l'association a organisé un colloque à l'Assemblée nationale pour mettre ce sujet à l'agenda politique.

DISPOSITIF

Nous avons diffusé un communiqué de presse et, afin de démocratiser cette mesure en montrant qu'elle est loin d'être utopique, nous avons également réalisé et médiatisé une vidéo pédagogique avec le média Urbania.

RÉSULTATS

20

retombées presse

+4 M

impressions pour
notre vidéo

±35 000

réactions sur ce
contenu





contrefeu_ong

contrefeu_ong · Audio d'origine



ET SES ALLIÉS

DÉCRYPTAGE SUR LE LOBBYING AUTOUR DU PLFSS

Chaque année au mois d'octobre, les parlementaires discutent les prochains budgets (PLF – projet de loi de finances et le PLFSS – projet de loi de finance de la sécurité sociale). En s'appuyant sur des exemples concrets, Contre-Feu démontre que cette période est avant tout un moment-clé pour l'industrie du tabac qui intensifie ses efforts pour défendre ses intérêts économiques.

DISPOSITIF

Afin de démontrer le lobbying intense de l'industrie du tabac et faire de la pédagogie sur les techniques d'influence des industriels, nous avons réalisé une vidéo pédagogique publiée sur Instagram. Cette première vidéo incarnée était un test pour nos réseaux sociaux, c'est pour cela qu'elle n'a pas été sponsorisée.

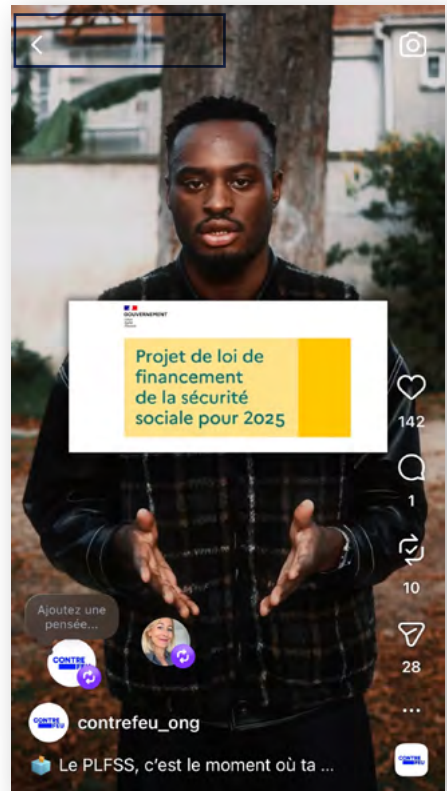
RÉSULTATS

+4 300

vues.

180

interactions.



NOS COMBATS

Pour atteindre l'objectif gouvernemental d'une génération sans tabac à l'horizon 2032 il est nécessaire que les débats publics ne soient plus biaisés par l'influence toujours forte des représentants des lobbies du tabac. Au-delà de limiter l'ingérence des cigarettiers dans les politiques de santé publique, il est essentiel de diminuer l'attractivité des produits du tabac et de la nicotine en encadrant notamment mieux leur vente.

Véritable contre lobby, Contre-Feu mène différentes actions pour freiner l'influence de cette industrie et de ses alliés sur les décideurs. Dans ce cadre, notre équipe plaidoyer a organisé en 2025 plus de 100 rencontres avec des responsables politiques et institutionnels pour faire avancer les enjeux de santé publique.

« Cette année, nous avons porté une proposition de loi qui marque un véritable tournant en France. Si elle pouvait encore sembler utopique il y a quelques années, la génération sans tabac pourrait bientôt devenir une réalité, comme c'est déjà en voie de concrétisation au Royaume-Uni. Les jeunes sont prêts : neuf sur dix se disent favorables à vivre dans une société sans tabac. Nous continuerons nos efforts en 2026 pour faire émerger, une bonne fois pour toutes, une génération libérée de ce marché mortifère. »



Martin Drago

Responsable plaidoyer

AU NIVEAU FRANÇAIS

RÉGULATION DES PRODUITS DE LA NICOTINE

Contre-Feu a continué de travailler à une meilleure régulation des nouveaux produits de la nicotine, ainsi qu'à leur interdiction lorsque cela s'est avéré nécessaire.

L'association a ainsi veillé à l'adoption définitive de la loi d'interdiction des cigarettes électroniques jetables au début de l'année 2025, texte dont Contre-Feu était à l'origine avec les députés Pasquini et Lauzanna. Contre-Feu s'est félicité de l'adoption définitive de cette mesure, réclamée depuis plus de trois ans, et qui met un terme à la commercialisation de ce dispositif, non-sens sanitaire et écologique.

Contre-feu a également participé à un colloque organisé par le député Nicolas Thierry et le journaliste Guillaume Coudray autour de la régulation nécessaire du marché des produits de la nicotine. À cette occasion, l'association a notamment rappelé son plaidoyer pour l'instauration de mesures visant à limiter le marketing, en premier lieu celle imposant un paquet neutre pour l'ensemble de ces produits.

Par ailleurs, Contre-feu a demandé et obtenu l'interdiction des produits de la nicotine à usage oral qui ne sont ni des substituts nicotiniques ni des produits du vapotage, et ce malgré le lobbying intense mené par l'industrie du tabac et la Confédération des buralistes en faveur de leur légalisation.





GÉNÉRATION SANS TABAC

En 2025, Contre-Feu a défendu une proposition de loi visant à mettre fin à la vente des produits du tabac aux personnes nées après 2014 à l'horizon 2032 auprès des décideurs publics. Cette mesure a fait l'objet d'une note de plaidoyer, mais surtout d'un colloque à l'Assemblée nationale, réunissant plusieurs députés et représentants d'institutions venus s'exprimer sur ce sujet.

Contre-Feu a soutenu le député Nicolas Thierry lorsqu'il a déposé un texte similaire en novembre 2025, et a contacté les parlementaires afin d'appuyer cette initiative.

Par ailleurs, Contre-Feu a également défendu la possibilité pour la France de prendre une telle mesure au sein de l'Union européenne. Elle a ainsi participé à plusieurs colloques internationaux sur ce sujet.



CONTRÔLE DES BURALISTES

Contre-Feu a été auditionné par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) au sujet des caméras de reconnaissance faciale déployées par un grand nombre de buralistes pour vérifier l'âge des clients.

Contre-Feu a exprimé son opposition à ces dispositifs, soulignant que, loin d'apporter une réponse à une problématique de santé publique, ce déploiement, dont la légalité n'a pas été établie et dont l'utilité n'a jamais été prouvée, constitue avant tout un moyen pour les buralistes d'éviter toute remise en cause de leur statut privilégié.

Par ailleurs, le 1^{er} octobre, le Conseil d'État a rendu sa décision dans le dossier dans lequel Contre-Feu avait demandé au gouvernement la mise en place d'une politique effective de contrôle de la vente de produits du tabac et du vapotage aux mineurs par les buralistes.

Si le Conseil d'État a rejeté la requête de Contre-Feu, il a reconnu la gravité du problème et a estimé que l'interdiction de vente aux mineurs était « très insuffisamment respectée ».



FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC

En partenariat avec le cabinet Profundo, Contre-Feu a dénoncé l'investissement toujours massif de certaines banques françaises au profit de l'industrie du tabac. Il a également souligné que plusieurs de ces établissements financiers s'étaient pourtant engagés à ne plus financer cette industrie.

Contre-Feu a contacté l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet, en particulier l'Autorité des marchés financiers et la DGCCRF, afin d'échanger sur d'éventuelles sanctions à l'encontre de ces établissements qui ne respectent pas leurs engagements.

FISCALITÉ DES PRODUITS DU TABAC ET DE LA NICOTINE

En amont des débats à venir sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2026, Contre-Feu a mobilisé les experts et les décideurs publics afin de plaider pour une nouvelle trajectoire fiscale des produits du tabac :

- En complément d'un objectif de prix de 25 euros pour un paquet de 20 cigarettes à l'horizon 2032, Contre-Feu souhaite rétablir l'abondement du fonds de lutte contre les addictions par le retour de la taxe sur les distributeurs de produits du tabac.
- En accord avec ses membres, Contre-Feu a par ailleurs défendu une taxation des produits du vapotage sur le modèle de celle mise en place en Belgique depuis deux ans : une taxation a minima des produits du vapotage, avec ou sans nicotine.

Lors des débats autour du PLF et du PLFSS, Contre-Feu a déposé des amendements pour défendre ses positions, lesquels ont été soutenus par plusieurs députés au cours des discussions. Malgré ce soutien, aucun des textes adoptés n'a toutefois retenu les propositions de Contre-Feu.

Par ailleurs, en amont des débats sur les textes budgétaires, Contre-Feu a été auditionné par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale au sujet du commerce des produits du tabac.



AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE

RÉVISION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES SUR LE TABAC

Contre-Feu a rencontré de nombreux parlementaires européens afin d'échanger sur la révision de ces textes essentiels au contrôle du tabac en Europe. Ces échanges ont permis de faire passer ses messages sur la nécessité de réviser rapidement ces textes et d'élargir son réseau auprès des décideurs européens.

Contre-Feu a également organisé un groupe de travail afin de faire le point, à l'attention de ses membres, sur ces différents sujets. Elle a aussi participé à la consultation menée par l'Union européenne en préparation d'un plan européen de lutte contre les maladies cardiovasculaires. Contre-Feu y a rappelé la nécessité d'une trajectoire fiscale ambitieuse pour les produits du tabac, ainsi que d'un encadrement strict de l'ensemble des nouveaux produits commercialisés par l'industrie.



RAPPORT SUR LE LOBBYING DE L'INDUSTRIE DU TABAC DANS L'UE

Contre-Feu a publié, avec l'organisation STOP et en collaboration avec l'Université de Bath, un rapport sur le lobbying de l'industrie du tabac auprès des institutions de l'Union européenne.

Ce rapport, fondé sur des données publiques et des documents obtenus par Contre-Feu auprès de la Commission européenne, cartographie et recense les différentes organisations au service de ce lobbying ainsi que leurs ressources. Cette enquête révèle que le lobby est toujours très actif : on compte au moins 49 organisations, 14 millions d'euros de budget et près de 139 personnes employées mobilisés dans l'unique but de défendre les intérêts de cette industrie auprès des décideurs publics.

Ce rapport a été publié lors d'une conférence au Parlement européen, avec le soutien du député Christophe Clergeau et l'intervention de l'organisation européenne Corporate Europe Observatory. Outre la publication du rapport et l'organisation d'un événement au Parlement européen sur ce sujet, Contre-Feu a multiplié les prises de parole afin d'alerter sur ces enjeux.

En juillet, Contre-Feu a ainsi publié une tribune dans *Le Monde* pour dénoncer l'action de certains États membres de l'Union européenne influencés par l'industrie du tabac et cherchant à remettre en cause les politiques de santé publique adoptées par d'autres pays, dont la France.



« Notre rapport sur l'influence du lobby du tabac dans l'Union européenne a constitué une étape nécessaire pour démontrer que les décisions se jouent également, et même en premier lieu, au niveau européen et international. Dans cette lutte de David contre Goliath, face à une industrie cynique et dotée de ressources considérables pour faire prévaloir ses intérêts économiques sur la santé des populations, Contre-Feu a marqué un coup d'arrêt et a démontré que nous ne laisserons pas cette industrie façonner les politiques de santé dans le monde. »



Cassandre Bigaignon
Chargée de plaidoyer international et européen

AU NIVEAU INTERNATIONAL

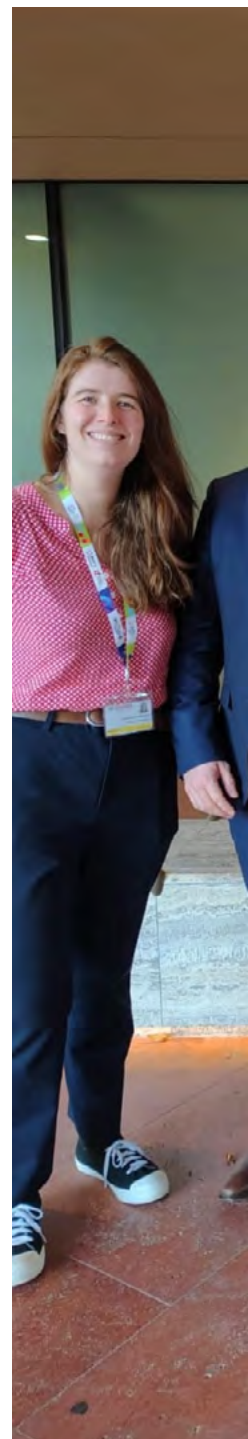
PARTICIPATION À LA WORLD CONFERENCE ON TOBACCO CONTROL (WCTC)

Contre-Feu a participé à la World Conference on Tobacco Control, qui s'est tenue à Dublin du 23 au 25 juin. En plus d'assister aux conférences portant sur l'actualité du contrôle du tabac et des produits de la nicotine, Contre-Feu a pu y rencontrer et renforcer ses liens avec ses nombreux partenaires européens et internationaux.

PARTICIPATION À LA COP/ MOP DE GENEVE 2025

En novembre, Contre-Feu a participé, aux côtés du CNCT, à la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (COP11), afin de représenter la société civile française engagée dans la lutte antitabac. La COP constitue un temps fort pour les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), qui s'y réunissent afin d'adopter des décisions relatives à la mise en œuvre du traité.

Malgré une forte ingérence de l'industrie du tabac, plusieurs avancées positives peuvent être soulignées, notamment l'adoption d'une décision visant à encourager la mise en place de mesures prospectives telles que l'interdiction générationnelle ou l'interdiction des arômes. S'agissant de l'impact environnemental, bien que le texte final ait été affaibli par rapport à la proposition initiale, la décision adoptée conserve les principaux mécanismes juridiques permettant de lutter contre la pollution liée au tabac, notamment la prise en charge des coûts environnementaux par l'industrie du tabac.







NOS

ÉTUDES



LES INDICATEURS DE CONTRE-FEU

Depuis 2020, BVA réalise pour Contre-Feu les « enquêtes nationales de perception des produits du tabac et de son industrie » afin de nourrir nos communications, nos actions de plaidoyer et de mesurer l'efficacité de nos campagnes.

Les résultats de la dixième édition des indicateurs réalisés avec l'institut BVA montrent qu'une majorité de Français reste insuffisamment informée des stratégies d'influence de l'industrie du tabac : 67 % déclarent ne pas bien connaître ses pratiques de lobbying. Cette méconnaissance contribue à rendre l'opinion publique plus vulnérable aux stratégies de communication déployées par les cigarettiers, notamment autour des nouveaux produits de la nicotine.

Malgré ce déficit d'information, l'image de l'industrie du tabac demeure largement négative. Ainsi, 78 % des Français ont une opinion défavorable à l'égard des produits du tabac et 90 % considèrent les sachets de nicotine comme dangereux pour la santé. Près des trois quarts des personnes interrogées (73 %) estiment par ailleurs que l'industrie du tabac agit à l'encontre des droits humains en commercialisant des produits créant une dépendance.

L'étude met également en évidence une perception plus favorable des produits de vapotage, perçus comme plus « acceptables » que les cigarettes traditionnelles, en particulier chez les plus jeunes (73 % des moins de 25 ans). Ce résultat illustre l'impact des stratégies marketing de l'industrie, dans un contexte où ces nouveaux produits constituent un relais de croissance majeur pour les cigarettiers.

Enfin, l'opinion publique se montre majoritairement favorable à un renforcement des politiques de lutte contre le tabagisme. Près de la moitié des Français (49 %) soutient la mise en place de nouvelles mesures de régulation, telles que l'extension des espaces sans tabac, le paquet neutre ou la hausse de la fiscalité. La hausse du prix du tabac est perçue comme un levier efficace par 52 % des répondants. Par ailleurs, 70 % des Français se déclarent favorables à la mise en place d'une « génération sans tabac », consistant à mettre fin progressivement à la vente de tabac aux plus jeunes.

AC ALLIANCE CONTRE LE TABAC

bva Xsight

Les indicateurs de l'ACT #10

📅 Novembre 2024

★ Julien VIVANT – Directeur d'études
julien.vivant@bva-group.com / 01 71 16 09 00

★ Emma LEMERLE – Chargée d'études
emma.lemarle@bva-group.com / 06 11 63 51 59

VF126

78%

des Français ont une opinion défavorable à l'égard des produits du tabac

49%

des Français soutiennent la mise en place de nouvelles mesures de régulation



NOTRE

RAYONNEMENT

europarl.eu

CHRISTOPHE
LERGEAU
Député européen

S&D

europarl.eu

C. CLERGEAU

C. BIGAIGNON

G. HOEDEMAN

J. ALDAY

europarl.eu

« Cette année, l'équipe de Contre-Feu s'est mobilisée en France et à l'international afin de partager son expertise et de renforcer les échanges avec ses partenaires. Ces temps de rencontre et de collaboration jouent un rôle clé pour mutualiser les connaissances, consolider les actions engagées et améliorer l'efficacité de la lutte collective contre l'influence de l'industrie du tabac. »



Anna Bonello

Responsable
administrative et
logistique

FÉDÉRATION ET VALORISATION D'UN COLLECTIF DE MEMBRES ENGAGÉS

PORTE-VOIX DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS FRANÇAIS ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE TABAC

L'union des principaux acteurs de la lutte contre le tabac est essentielle afin d'instaurer un réel contrepoids face à une industrie menant un lobbying intense pour freiner notre combat. À ce jour, Contre-Feu fédère un collectif de 24 membres engagés sur tout le territoire national. Il bénéficie ainsi d'expertises diversifiées et complémentaires : médecins de santé publique, chercheurs, juristes, communicants, œuvrant collectivement pour la mise en œuvre de modes d'action renouvelés en vue de générations futures libérées du tabac.



9^E ÉDITION DE NOS RENCONTRES, TEMPS FORT ANNUEL POUR L'ENSEMBLE DES MEMBRES

Événement phare de notre vie associative, les Rencontres de Contre-Feu réunissent chaque année notre collectif et ses partenaires. Ce rendez-vous, ponctué de conférences et d'ateliers, mobilise nos membres autour d'un objectif commun : faire avancer la lutte contre l'industrie du tabac. Chaque édition est l'occasion d'échanger sur l'actualité de nos combats et de développer un argumentaire actualisé pour nos actions de plaidoyer.

La 9^{ème} édition des Rencontres de Contre-Feu s'est tenue le 20 juin 2025 dans le 8^{ème} arrondissement de Paris et a réuni 47 participants. La matinée a été marquée par la présentation des temps forts de cinq associations membres (SFSP, Capitole Stop Tabac, Fondation du Souffle, DNF, IRAAT), ainsi que par une table ronde consacrée à la lutte contre les lobbies industriels et à la manière dont des coalitions d'acteurs de la société civile peuvent renforcer leurs actions.

Les interventions de Joan Cortinas, maître de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux, et de Karine Gallopel-Morvan, professeure des universités à l'EHESP, ont permis de poser des éléments de contexte, notamment sur les déterminants commerciaux de la santé, et d'éclairer les échanges. Elles ont introduit les prises de parole des autres intervenants — Swann Bommier (Bloom), Bernard Basset (Association Addictions France), Pierre Condamine (Les Amis de la Terre) et Benoît Granier (Réseau Action Climat) — qui sont revenus sur les différentes pratiques d'influence des industriels visant à freiner les politiques de santé publique et environnementale.

À la suite des interventions de Pascal Diethelm (CNCT, OxySuisse) et de Nicolas Bonnet (RESPADD), un atelier autour de la notion de réduction des risques a été proposé aux participants dans l'après-midi.



NOTRE EXPERTISE 2025

JANVIER

Congrès SPLF

Lors du 29^e congrès de pneumologie de langue française, le Pr Loïc Josseran, président de Contre-Feu, a fait une présentation intitulée « L'environnement : un levier important de dénormalisation des produits du tabac et de la nicotine », mettant en lumière le dispositif de la campagne de sensibilisation de Contre-Feu.



OCTOBRE

ENSP - European Conference on Tobacco Control

Le 10^{ème} congrès de l'ENSP à Belgrade, organisé en collaboration avec l'Institut des sciences économiques, a réuni cette année des chercheurs, des représentants de la société civile et des acteurs institutionnels afin d'analyser les politiques fiscales, telles que la taxation, et de s'attaquer aux défis croissants posés par les produits du tabac et de la nicotine.

La session de Contre-Feu, intitulée « Big Tobacco's exploitation of harm reduction principles: the keystone of a new business model for the tobacco industry and a significant challenge to the tobacco control community » (l'exploitation des principes de réduction des risques par Big Tobacco : la pierre angulaire d'un nouveau modèle économique pour l'industrie du tabac et un défi majeur pour la lutte contre le tabac), portait sur les résultats de deux actions et études récentes, afin de mettre en lumière les nouvelles stratégies déployées par l'industrie du tabac pour relancer son marché de la dépendance à la nicotine.





NOVEMBRE

Congrès SFSP

Du 5 au 7 novembre, Contre-Feu, en tant que partenaire de l'événement, a participé au congrès de la SFSP. La session intitulée « Lobby pour la promotion des sachets de nicotine en France : un enjeu financier pour les industriels du tabac et un défi pour la société civile » a réuni plusieurs interventions afin de mieux comprendre la promotion des sachets de nicotine, en particulier auprès des adolescents, ainsi que les actions menées par Contre-Feu pour y faire face.

Contre-Feu est également intervenu lors de la session de l'EHESP consacrée aux déterminants commerciaux de la santé, en présentant le dispositif de la campagne « Festival où tu canes », et a tenu un stand tout au long de l'événement.



NOVEMBRE

Colloque à l'Assemblée nationale « La Vape. Derrière le goût, le mensonge »

Le 19 novembre 2025, Contre-Feu a participé au colloque organisé par le député Nicolas Thierry, en partenariat avec Guillaume Coudray, journaliste et auteur de la bande dessinée *La vape, derrière le goût, le mensonge*.

À cette occasion, Marion Catellin est intervenue aux côtés d'Yves Martinet (CNCT) et d'Amine Benyamina (Association Addictions France).



NOVEMBRE

19^{ème} congrès de la Société Francophone de Tabacologie

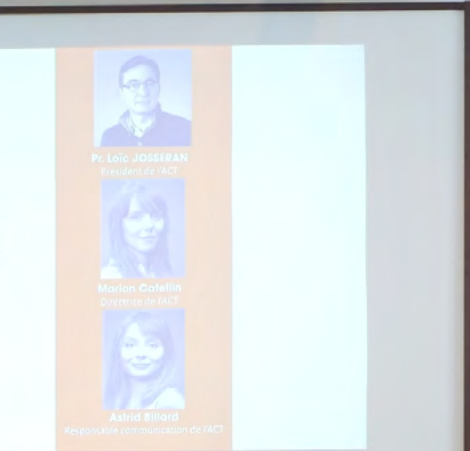
Du 27 au 28 novembre, Contre-Feu, en tant que partenaire de l'événement, a participé au 19^{ème} congrès de la SFT en présentant un symposium portant sur les stratégies de l'industrie du tabac visant à instrumentaliser la pop culture, en particulier le cinéma, afin de banaliser le tabagisme, ainsi que sur les actions de sensibilisation et de plaidoyer menées par Contre-Feu.

Contre-Feu a tenu un stand tout au long de l'événement. Les échanges ont permis de mener un travail de pédagogie autour du changement de nom auprès des tabacologues.

NOTRE GOUVERNANCE

LES
RENCONTRES
DE
L'ACT

ENTITÉ
DE L'ACT



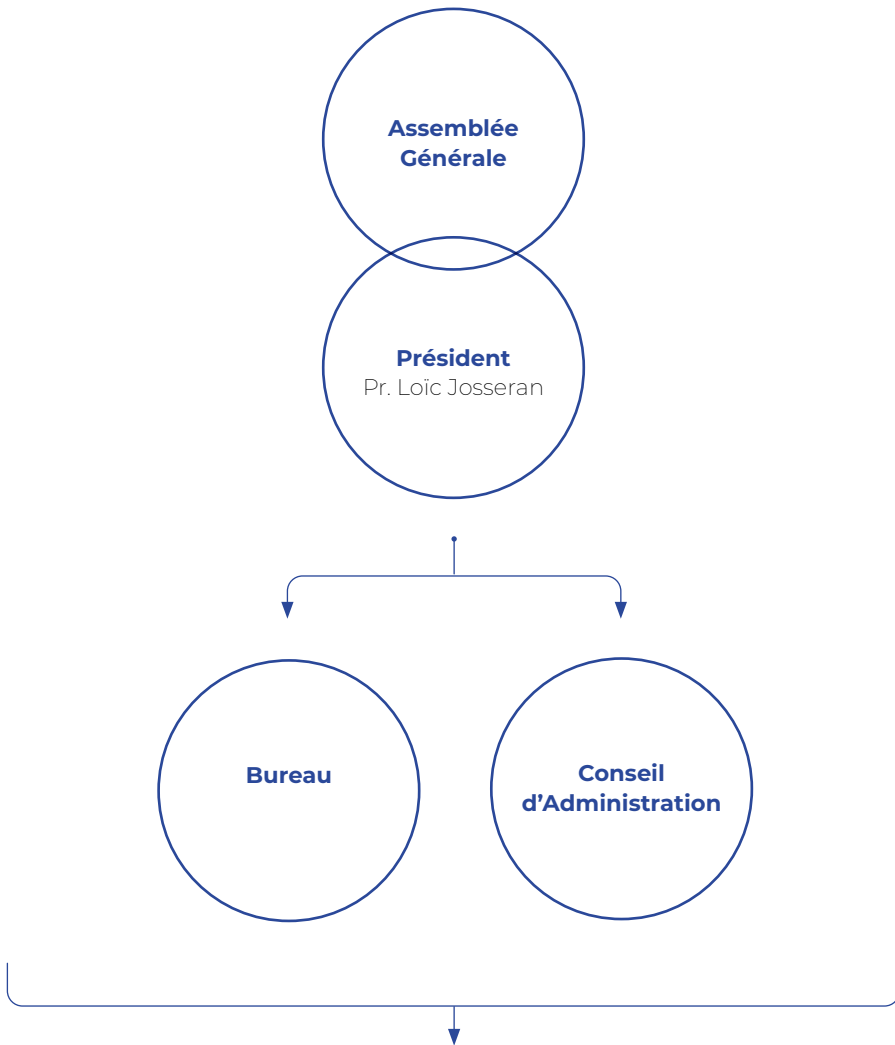
NOTRE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Le fonctionnement de Contre-Feu est structuré autour d'instances représentatives, un Bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée générale permettant une élaboration démocratique et transparente des décisions de la structure. L'Assemblée générale est composée de 24 membres associatifs adhérents et de 2 membres associés. Elle se réunit donnant une voix à chacun de ses membres pour approuver les actions de l'année écoulée et voter les orientations pour l'année en cours.

En lien avec le président et les autres membres du Bureau, la directrice de Contre-Feu coordonne les relations entre les membres, pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les instances et organise les activités d'une équipe opérationnelle de 8 personnes en 2025.



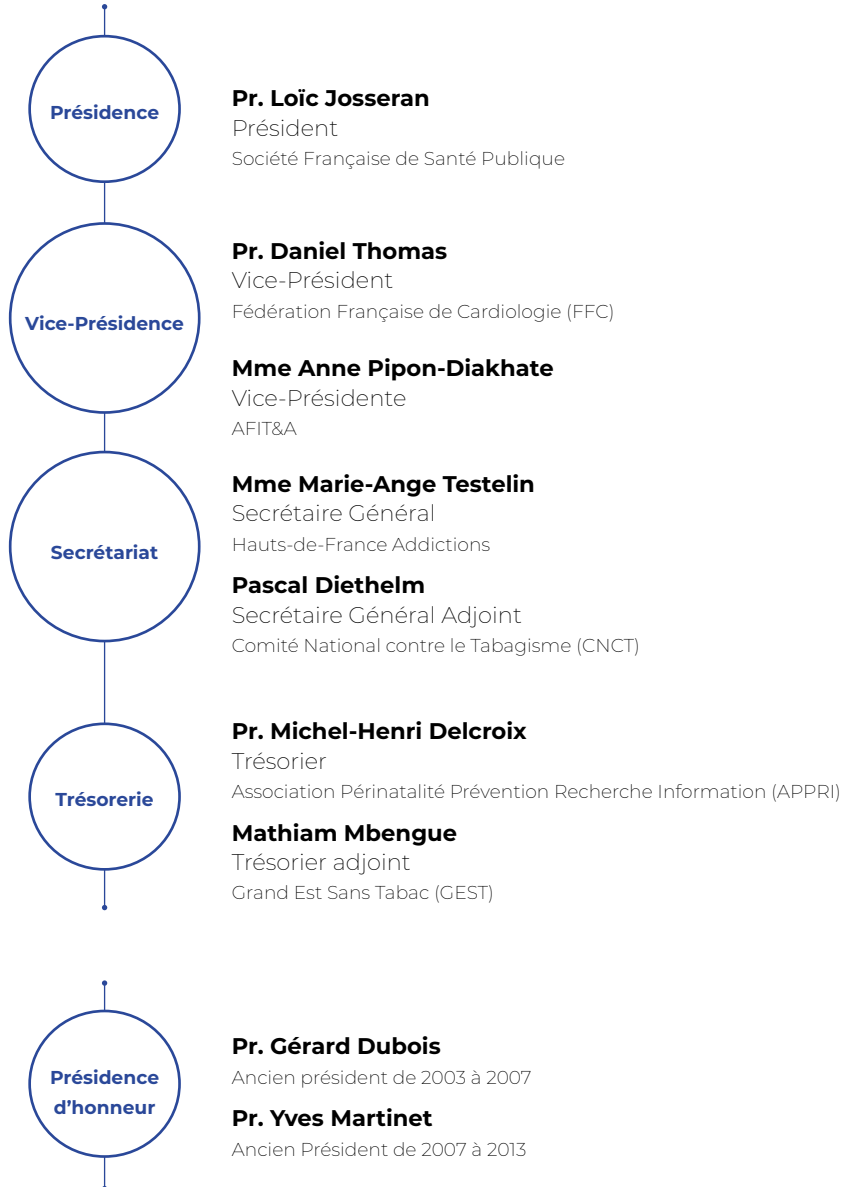
ORGANIGRAMME



Définition des grandes orientations stratégiques, représentation et responsabilité des actions engagées par la structure

LE BUREAU

En 2025, le Bureau de l'Alliance est composé des membres suivants :



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres fondateurs auxquels peuvent s'ajouter 11 membres élus pour une durée de 4 ans. Le renouvellement des membres élus s'effectuant tous les deux ans.

Celui-ci est composé de 15 membres élus et de 2 Présidents d'honneur :

↓

Pascal Diethelm

Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Emmanuel Ricard

Ligue contre le cancer (LCC)

Pr. Daniel Thomas

Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Gérard Audureau

DNF - Demain sera non-fumeur

Frédérique Reine

Fondation du Souffle (FDS)

Pr. Bertrand Dautzenberg

Réseau des Établissements de Santé pour la
Prévention des Addictions (RESPADD)

Mathiam Mbengue

Grand Est Sans Tabac (GEST)

Anne Pipon Diakhate

Association Francophone des Infirmières en
Tabacologie et en Addiction (AFIT&A)

↓

↓

Pr. Gérard Dubois

Présidence d'honneur

Pr. Yves Martinet

Présidence d'honneur

↓

↓

Pr. Michel-Henri Delcroix

Association Périnatalité Prévention Recherche
Information (APPRI)

Dr. Nathalie Wirth

Société Francophone de Tabacologie (SFT)

Odile Sauvaget

Santé Respiratoire France

Marie-Ange Testelin

Hauts-de-France Addictions

Michel Jean

Capitole Stop Tabac

Hervé Martini

Association Addictions France

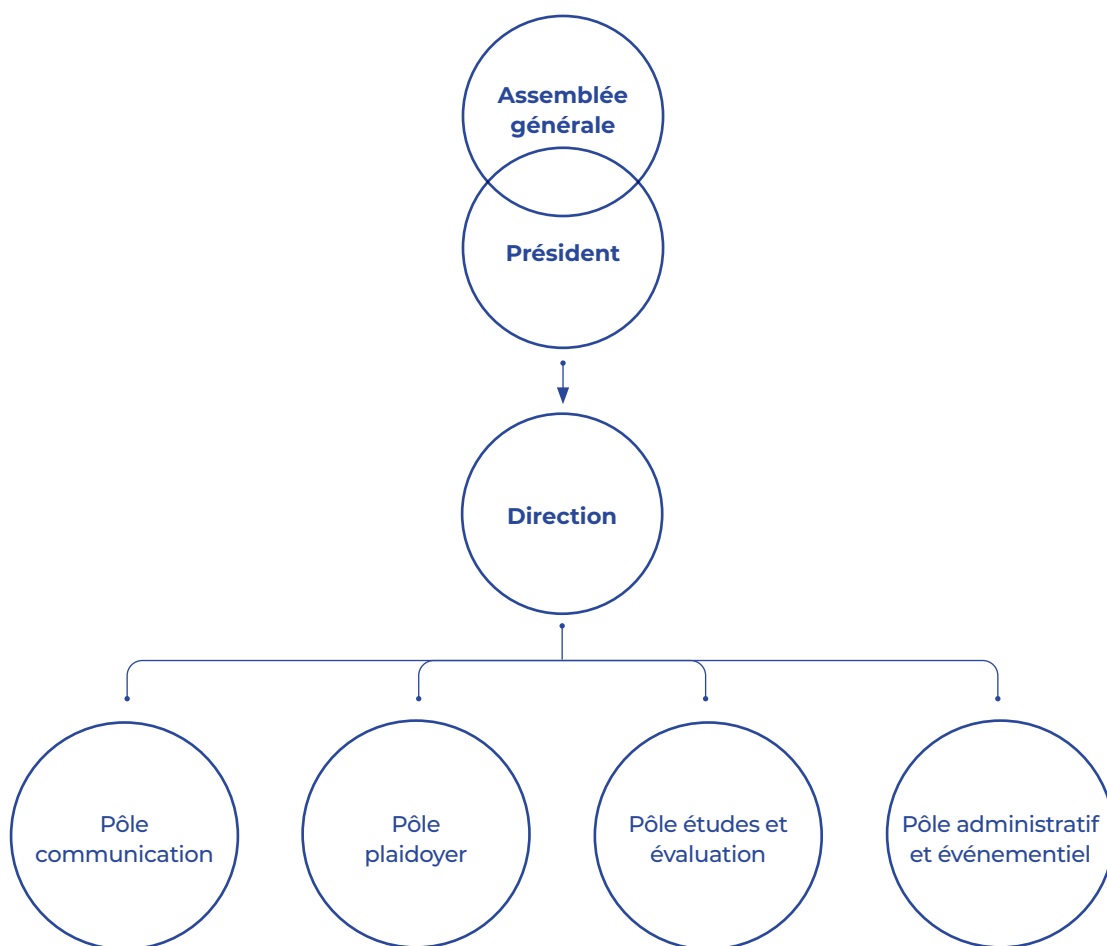
Pr. Loïc Josseran

Société Française de Santé Publique (SFSP)

↓

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Pour développer ses actions programmatiques de sensibilisation et de plaidoyer, la directrice de Contre-Feu, Marion Catellin, a poursuivi sa mission en 2025 afin de consolider une équipe faite d'**expertises pluridisciplinaires** complémentaires pour mettre en œuvre la stratégie définie par les instances électives de Contre-Feu.





RAPPORT FINANCIER

Report
Overview

« Les financements reçus en 2025 par la Direction générale de la Santé comme le Fonds de lutte contre les addictions ont permis à nouveau à Contre-Feu de mener des actions impactantes et de poursuivre sa montée en compétences. Grâce à une bonne gestion de ses finances et aux dons du grand public, un travail de consolidation des fonds propres de notre structure a pu être poursuivi en 2025. »



Michel H. Delcroix
Trésorier

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le présent rapport de gestion rapporte les éléments principaux de l'activité de Contre-Feu, l'alliance contre l'industrie du tabac au cours du dernier exercice comptable clos au 31 décembre 2025 ; exercice arrêté par son Conseil d'administration le 3 avril 2025.

Ce rapport de gestion est présenté pour validation en Assemblée générale ordinaire par ses membres réunis le vendredi 24 avril 2026.

Pour l'appréciation des éléments du présent rapport, les documents suivants ont été transmis aux membres de Contre-feu en amont de l'AG :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025
- L'ordre du jour de notre Assemblée générale annuelle

DÉPENSES RÉALISÉES

Charges de l'exercice 2025	4 576 199 €
Produits de l'exercice 2025	4 652 332 €
Résultat de l'exercice 2025	76 132 €
Total des fonds propres au 31/12/25	252 470 €

Le résultat de l'exercice examiné par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025 fait état d'un **résultat excédentaire de 76 132 euros (€) au 31/12/2025**, contre un résultat excédentaire de 51 882 euros (€) l'exercice précédent.

À cette occasion, les Administrateurs de Contre-Feu ont proposé que le résultat excédentaire de l'exercice, à savoir **76 132 euros (€)**, soit affecté au compte de **réserve générale de l'association portant celle-ci à 252 470 €** si l'AG vote cette résolution.

Pour l'année 2025, la **valorisation de la contribution bénévole des membres**, qui constitue un produit et une charge équilibrée, est estimée dans le cadre des actions DGS et du fonds de lutte contre les addictions à **208 825 €** contre **161 650 €** estimée lors de l'exercice précédent.

FAITS COMPTABLES MARQUANTS

DGS

Un conventionnement triennal a été signé le 13 juillet 2023 pour la période 2023/2025 d'un montant prévisionnel de 150 000 € par an. Dans ce cadre Contre-Feu a bien reçu en 2024 une subvention de 150 000 €.

Le 05/08/2025, la DGS a versé la totalité de la subvention annuelle, soit 120 000 €, contre les 150 000 € initialement convenus (soit une baisse de 20 %). Début 2026, une demande de renouvellement d'un conventionnement triennal à hauteur de 150 000 € par an sera déposée.

CNAM – Fonds de lutte contre les addictions

Le premier programme de Dénormalisation des produits du tabac (2020/2024) a été clôturé le 31 mai 2024. Contre-Feu a reçu le solde de 227 852 € de cette subvention en novembre 2024.

Un second programme de Dénormalisation des produits du tabac et de la nicotine (2023/2027) a fait l'objet d'un nouveau conventionnement entre Contre-Feu et la CNAM le 31 décembre 2023 pour un montant total de 16 000 000 d'euros. Un premier versement à hauteur de 2 800 000 € a été reçu au mois de février 2024 et un second à hauteur de 5 500 000 € au mois de février 2025.

Le troisième versement d'un montant de 5 020 000 € de la convention signée avec la CNAM a été reçu le 19 mars 2026.

Dons

En 2025, Contre-feu, l'alliance contre l'industrie du tabac a bénéficié de dons avec 40 donateurs ponctuels et 5 donateurs engagés mensuellement pour un montant total de 7 277 euros.

En 2025, les produits de l'exercice étaient de 4 652 332€ et proviennent des sources de financements suivantes :

- **97.54 %** des revenus de l'exercice proviennent de subventions publiques (fonds de lutte contre les addictions et Direction générale de la Santé) : **4 537 931 €**
- **1,06 %** des revenus proviennent des produits de refacturation des charges interassociatives : **49 235 €**
- **0.55 %** des revenus proviennent des cotisations des membres : **25 610 €**
- **0.85 %** des revenus proviennent des produits financiers, des dons grand public et autres produits : **39 556 €**

En 2025, les charges de l'exercice étaient de 4 576 199 € et les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

- **82,56 %** des dépenses proviennent d'achats de matériels et de prestations diverses : **3 778 157 €**
- **14,31 %** des dépenses proviennent des charges salariales (traitements et salaires et charges sociales) : **654 827€**
- **2.40 %** des dépenses correspondent aux dépenses pour des aides financières auprès de nos associations partenaires : **110 000 €**
- **0,73 %** des dépenses correspondent au paiement d'impôts et de diverses charges (impôts, taxes et versements assimilés, dotation aux amortissements et aux dépréciations, autres charges, impôts sur les bénéfiques, cotisations) : **33 216 €**

Rappel : depuis le mois d'octobre 2025, la répartition des frais de fonctionnement des locaux, calculée au prorata de la surface occupée, est la suivante : **Contre-Feu prend en charge 63 %, le CNCT 23 % et DNF 14 %.**

LES COTISATIONS DES MEMBRES DE CONTRE-FEU AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des associations membres étaient à jour de leurs cotisations, à l'exception de RESPADD, APPRI, ANSFTF et Association Addictions France. APPRI, ANSFTF et Association Addictions France se sont acquittées de leur cotisation au mois de janvier 2026. À ce jour, RESPADD n'a pas réglé sa cotisation 2025, malgré plusieurs relances.

En 2025, Contre-Feu a perçu **25 610 €** de cotisations de la part de ses membres, contre **24 380 €** en 2024. Les 3 170 € correspondant aux cotisations des trois structures susmentionnées seront comptabilisés sur l'exercice 2026.

ÉVÉNEMENTS NOTABLES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Depuis la clôture de l'exercice 2025 et à ce jour, différents événements sont survenus ou en passe d'être réalisés :

Au 30 mars 2026, les fonds ont été répartis de la façon suivante :

- **Compte courant** : 4 493 662,23 € sont actuellement sur le compte courant de Contre-Feu suite à la troisième tranche de paiement de la nouvelle convention à hauteur de 5 020 000€ versée par la CNAM le 19.03.2026 : une réunion sera mise en place avec la Banque pour discuter des opportunités de placement.
- **Livret association** (capital disponible immédiatement - rendement à 0,1 %/an) : 146 313,67 €
- **Livret A association** (capital disponible immédiatement - rendement à 0,6 %/an) : 84 648,65 €
- **Livret Codevair** (capital disponible immédiatement – rendement à 0,5 %/an) : 201 941 10 €
- **Livret Agir Fondations** (capital disponible avec un délai de préavis de 32 jours calendaires-rendement à 1,20 %) 106 578,98 €.
- **Parts sociales B du crédit coopératif** (délai de 30 jours calendaires – rendement à 1,35 %/an) : 183 213,50 €

Au 30 mars 2026, Contre-Feu dénombre 11 ETP : Ellen de Guiran a été recrutée au poste de responsable scientifique et de prévention au mois de janvier, Ambrine Abid a été embauchée en tant que chargée de plaidoyer et Arthur Hans occupe depuis le mois de mars la fonction du chargé de campagne.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous accepterez de voter les résolutions qui vont vous être soumises et de donner quitus au conseil de sa gestion pour l'exercice de référence.

Michel H. DELCROIX

Trésorier de Contre-Feu

BILAN

COMPTABLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association CONTRE-FEU, L'ALLIANCE CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CONTRE-FEU, L'ALLIANCE CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le

caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

· il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

· il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Baker Tilly STREGO

Brice Rogir



BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT.&PROV.	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais recherche & développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. Simil				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.				
Autres immob. corporelles	13 320	13 320		
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	183 214		183 214	179 676
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 089		18 089	17 510
TOTAL (I)	214 622	13 320	201 302	197 186
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés s/cdes				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	9 081		9 081	8 506
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	7 709 398		7 709 398	13 211 322
Charge constatées d'avance	5 810		5 810	509
Valeurs mobilières placement	539 482		539 482	490 640
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 018 775		1 018 775	176 846
TOTAL (II)	9 282 546		9 282 546	13 887 824
Frais d'émission des emprunts (III) Primes rembours des emprunts (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	9 497 167	13 320	9 483 848	14 085 010

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	176 338	124 456
REPORT À NOUVEAU		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	76 132	51 882
Sous-total	252 470	176 338
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	252 470	176 338
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 509	321 683
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	99 660	60 881
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 017	1 986
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	9 106 192	13 524 122
TOTAL (IV)	9 231 377	13 908 671
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I-V)	9 483 848	14 085 010
(1) dont à plus d'un an		
(1) dont à moins d'un an	9 231 377	13 908 671
(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		
(3) dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	25 610	24 380
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de services (dont parrainages)	49 235	50 341
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 537 931	3 302 665
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public (dons manuels, Mécénats, Legs, donations et assurance-vie)	7 277	4 263
Contributions financières		
Reprises s/amorts, dépréciations, prov. et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 516	7 827
TOTAL (I)	1 733 764	1 873 565
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes ^(a)	3 778 157	2 648 861
Aides financières	110 000	98 135
Impôts, taxes et versements assimilés	31 884	24 104
Salaires et traitements	454 407	400 156
Charges sociales	200 420	162 801
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3	13 259
TOTAL (II)	4 574 870	3 347 316
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	47 698	42 160
PRODUITS FINANCIERS		
De participations ^(b)		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. ^(c)		
Autres intérêts et produits assimilés ^(b)	29 763	12 147
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (III)	29 763	12 147

	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées ⁽⁴⁾		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	29 763	12 147
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	77 461	54 307
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 329	2 425
PRODUITS (I+III+V)	4 652 332	3 401 623
CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 576 199	3 349 741
BÉNÉFICE OU PERTE (produits-charges)	76 132	51 882
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	208 825	161 650
Bénévolat		
Prestations en nature		
TOTAL	208 825	161 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel Bénévole et mise à disposition de personnel	208 825	161 650
TOTAL	208 825	161 650
(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant des entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées		

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 un total de 9 483 848€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 76 132€.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour but rassembler les organisations, associations et personnalités qui mènent une politique de lutte contre le tabagisme et ses conséquences.

En plus d'informer le public sur les conséquences du tabagisme, elle mobilise les adhérents autour des projets français et participe à l'élaboration d'une politique de santé en France et au niveau international.

Faits significatifs de l'exercice

1. DGS

Un conventionnement triennal a été signé le 13 juillet 2023 pour la période 2023/2025 d'un montant prévisionnel de 150 000 € par an. Dans ce cadre Contre-Feu a bien reçu en 2024 une subvention de 150 000 €.

Le 05/08/2025, la DGS a versé la totalité de la subvention annuelle, soit 120 000 €, contre les 150 000 € initialement convenus (soit une baisse de 20 %). Début 2026, une demande de renouvellement d'un conventionnement triennal à hauteur de 150 000 € par an sera déposée.

2. CNAM

Le premier programme de Dénormalisation des produits du tabac (2020/2024) a été clôturé le 31 mai 2024. Contre-Feu a reçu le solde de 227

852 € de cette subvention en novembre 2024.

Un second programme de Dénormalisation des produits du tabac et de la nicotine (2024/2027) a fait l'objet d'un nouveau conventionnement entre Contre-Feu et la CNAM le 31 décembre 2023 pour un montant total de 16 000 000 d'euros. Un premier versement à hauteur de 2 800 000 € a été reçu au mois de février 2024 et un second à hauteur de 5 500 000 € au mois de février 2025.

Le troisième versement d'un montant de 5 020 000 € de la convention signée avec la CNAM pour la période 2024-2027, est attendu au plus tard en février 2026.

3. Dons

En 2025, Contre-feu, l'alliance contre l'industrie du tabac a bénéficié de dons avec 40 donateurs ponctuels et 5 donateurs engagés mensuellement.

Faits postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Durée et période de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Changement de méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés sur labase du Plan Comptable Général dans sa version actualisée par les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Conformément aux dispositions transitoires prévues par ces règlements, l'application des nouvelles méthodes comptables est intervenue de manière prospective et n'a pas conduit à la modification des comptes des exercices antérieurs. Ces règlements entraînent une

modernisation du Plan Comptable Général, notamment par la clarification de la définition du résultat exceptionnel, la réorganisation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'une structuration renforcée de l'annexe.

L'incidence de ces changements sur les comptes de l'exercice demeure toutefois non significative.

Changement d'estimation comptable

Néant

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, dans sa version en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'association applique également les dispositions spécifiques prévues par le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

Etant donné les points suivants :

a/ Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont

calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 2 ans

b/ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c/- Subventions & contributions financières

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte de la notification de la décision pour les subventions publiques et les financements privés.

SITUATION FISCALE

L'association « Contre-Feu, L' alliance contre l'Industrie du Tabac » est exonérée des impôts commerciaux, mais reste redevable au titre des produits financier.

EFFECTIF

L'effectif de l'association en fin d'exercice est de 9 salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

En dehors de la directrice, l'association n'a pas rémunéré d'autres cadres dirigeants. Pour des motifs liés à la confidentialité, nous ne pouvons mentionner la rémunération brute annuelle et des avantages en nature d'une seule personne.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice

s'élève à 9 029 € TTC (article R 123-198 du code de commerce)

- Audit légal : 9 029 €
- Services autres que la certification des comptes : - €

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Pour valoriser le bénévolat, l'association s'est basée sur les barèmes de la Haute Autorité de Santé publique et autres honoraires définis dans les cabinets d'audit. Les forfaits appliqués sont les suivants :

- Forfait horaire de 250 € si l'intervention est inférieure à une demie journée ;
- Forfait horaire de 275 € si l'intervention est d'une demie journée ;
- Forfait journalier de 550 € dans les autres cas.

L'estimation du bénévolat après vérification du Conseil d'Administration de l'association est de 208 825 €.

Aides financières

Les montants comptabilisés dans la rubrique « aides financières » du compte de résultat, concernant les versements aux partenaires au titre du programme de Dénormalisation en France financé par la CNAM via le fonds de

lutte contre les addictions, correspondent aux montants des versements contractualisés dans les conventions pour l'année 7 du programme, indépendamment du degré de réalisation effective et des dépenses engagées au 31/12/2025 par ces partenaires.

État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Conformément aux dispositions du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021, un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est présenté dans la présente annexe. Cet état vise à assurer la transparence des flux financiers d'origine étrangère perçus par l'organisme au cours de l'exercice. Cet état répertorie, pour chaque ressource, l'origine géographique, la date de versement, la nature du financement, la personnalité du contributeur ainsi que le montant perçu. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Montant (en €) ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
États-Unis	01/01/2025	PP	Don	620
États-Unis	13/03/2025	PP	Don	964
États-Unis	02/04/2025	PP	Don	975
États-Unis	03/05/2025	PP	Don	100
États-Unis	09/06/2025	PP	Don	371
États-Unis	22/07/2025	PP	Don	266
États-Unis	17/09/2025	PP	Don	220
États-Unis	23/10/2025	PP	Don	100
États-Unis	04/11/2025	PP	Don	78
Total				3 694

PP - Personne Physique
PM - Personne Morale

IMMOBILISATIONS AU 31/12/2025

CADRE A	VALEUR BRUTE DES IMMO. AU DÉBUT	AUGMENTATION	
		RÉÉVALUATION	ACQUIS.CRÉAT.
Frais établissement, rech. et dévelop. TOTAL (I)			
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Install.générales, agenc.et aménag.construct.			
Install.tech.matériel et outillage industriels			
Instal.générales, agencements aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique mobilier	13 320		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	13 320		
Participations évaluées par mise en équival.			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	179 676		3 538
Prêts et autres immobilisations financières	17 510		578
Immobilisations financières (TOTAL IV)	197 186		4 116
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	210 506		4 116

CADRE B	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILIS. À FIN EXERCICE	RÉÉVAL. LÉG. V.O. IMMO EN FIN D'EXERCICE
	VIREMENTS POSTE À POSTE	CESSIONS, MISE HORS SERVICE		
Frais établissement, rech. et développ. TOTAL (I)				
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier			13 320	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles (TOTAL III)			13 320	
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			183 214	
Prêts et autres immobilisations financières			18 089	
Immobilisations financières (TOTAL IV)			201 303	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			214 622	

AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

CADRE A : SITUATION MOUVEMENTS D'EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉB. D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS. EXER	MONTANT FIN D'EXERCICE
Frais établisseent recherche et dév. (TOTAL I)				
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.				
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Instal. Général Agence Aménag. divers				
Matériel de Transport				
Matériel de bureau et Informat.mobil	13 320			13 320
Emballage Récupérable et Divers				
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	13 320			13 320
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 320			13 320

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			PROV. AMT. DEROG	
	LINÉAIRES	DÉGRESSIFS	EXCEPTIONNELS	DOTATIONS	REPRISES
Frais établisseent recherche et dév. (TOTAL I)					
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)					
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.					
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel					
Autres immobilisations corporelles					
Instal. Général Agence Aménag. divers					
Matériel de Transport					
Matériel de bureau et Informat.mobil					
Emballage Récupérable et Divers					
Immobilisations corporelles (TOTAL III)					
TOTAL GENERAL (I+II+III)					

PROVISIONS AU 31/12/2025

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉB. D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS.EXER	MONTANT FIN D'EXERCICE
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Prov.pour garanties données clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov.pr pensions & oblig.similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés				
Autres prov.pour risques et charges				
TOTAL (II)				
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES AU 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	À + D'UN AN
Actif Immobilisé			
Amortissements dérogatoires			
Prêts ^{(1) (2)}			
Autres immobilisations financières	18 089		18 089
Actif Circulant			
Créances clients et comptes rattachés	9 081	9 081	
Fournisseurs débiteurs	354	354	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 044	9 044	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	7 700 000	7 700 000	
Groupe et associés ⁽²⁾			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	5 810	5 810	
TOTAUX	7 742 377	7 724 288	18 089

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À + D'UN AN ET 5ANS AU +	À + DE 5 ANS
Emp.aup.étbl.crédit ⁽¹⁾				
Empr.dettes financ.divers ⁽¹⁾⁽²⁾				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 509	24 509		
Personnel et comptes rattachés	26 256	26 256		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	67 998	67 998		
Impôts sur les bénéfices	1 329	1 329		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	4 077	4 077		
Dettes /immobil. & comptes rattachés				
Autres dettes	1 017	1 017		
Produits constatés d'avance	9 106 192	9 106 192		
TOTAUX	9 231 377	9 231 377		

(1) Emprunts souscrit en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès assoc.pers.phys.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2021 A	AFFECTATION DU RÉSULTAT B	AUGMENTATIONS C	DIMINUTIONS D	CLÔTURE DE L'EXERCICE 31/12/2021 E=A+B+C-D
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	124 456	51 882			176 338
Report à nouveau	0				0
Excédent ou déficit de l'exercice	51 882	-51 882	76 132		76 132
Situation nette	176 338	0	76 132	0	252 470
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Droit des propriétaires - Comodat					0
TOTAUX	176 338	0	76 132	0	252 470

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

	OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2021	REPORTS	UTILISATION		TRANSFERTS	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURS.		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS*
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions Financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

DÉTAIL PRODUITS À RECEVOIR

	31/12/2025	31/12/2024
441000 Détail des subventions à recevoir		
CNAM - TS DETAF 2019-2024		
CNAM - Dénormalisation Tabac 2023-2027	7 700 000	13 200 000
TOTAL	7 700 000	13 200 000
418100 Produits à recevoir - Refacturations		
DNF 2 ^{ème} semestre	4 335	3 790
CNCT 2 ^{ème} semestre	4 746	4 716
TOTAL	9 081	8 506
468705 Détail des produits à recevoir		
TOTAL		
TOTAL GÉNÉRAL	7 709 081	13 208 506

DÉTAIL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance		
Subvention Dénormalisation Tabac 2023-2027	9 106 192	13 524 122
TOTAL GÉNÉRAL	9 106 192	13 524 122

DÉTAIL CHARGES À PAYER

	31/12/2025	31/12/2024
408100 Détail Fournisseurs factures non parvenues		
Expert comptable - ST Consulting	8 760	8 760
Commissaire aux comptes - Baker Tilly Strego	9 029	8 400
Infodeos Copies & Maintenance		947
Refacturation CNCT - Serveur		756
BVA - Formation études Quali		1 620
Etrennes Gardienne - Homme menage	300	
TOTAL	18 089	20 393
428200 Dettes provisio.pour congés		
438200 Charges sociales s/ prov. Congés	12 152	8 244
447110 Taxe sur les salaires	8 072	3 370
TOTAL	46 481	31 098
468000 Divers cptes Crédeurs & Chges à Payer		
468600 Charges à payer	897	1 986
TOTAL	897	1 986
TOTAL GÉNÉRAL	65 467	53 477

DÉTAIL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatés d'avance		
MAAF - Assurance		509
CITYA Immobilier Teissier - Loyer	5 810	
TOTAL GÉNÉRAL	5 810	509

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents de l'association Contre-Feu, l'alliance contre l'industrie du tabac

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NATURE DE LA CONVENTION	CHARGES DE L'EXERCICE	PRODUITS DE L'EXERCICE
Comité National contre le Tabagisme	Refacturation de loyers dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		17 632,94
DNF - Demain sera non-fumeur	Refacturation de loyers dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		16 180,52
Comité National contre le Tabagisme	Refacturation des frais dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		7 916,32
DNF - Demain sera non-fumeur	Refacturation des frais le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		7 505,56

Fait à Paris, le 10 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice Rogir

CONTRE FEU

L'ALLIANCE CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC

CONTRE-FEU.ORG